

COMMUNIQUE DU CERCLE FRANÇAIS DE L'EAU EN REACTION AUX ANNONCES DU PLAN EAU DU 30 MARS 2023

L'annonce des **53 mesures du Plan Eau** par le gouvernement, qui ont fait l'objet d'une **large concertation** à l'automne 2022, **répond au besoin de planification et d'opérationnalité** dans le domaine de l'eau pour **s'adapter au changement climatique** et **préserver notre bien commun** à tous, en quantité et en qualité.

Le **message de sobriété** y est omniprésent et nos **comportements doivent effectivement changer**, quel que soit notre mode de consommation, actif ou passif. Les **solutions techniques** pour organiser cette sobriété, optimiser la disponibilité de la ressource et préserver la qualité des milieux **existent et sont maîtrisées** : la **levée de certains freins réglementaires** et une **enveloppe de financements dédiés** permettront à nombre d'acteurs, publics et privés, de **déployer des projets sans regrets** de réduction de fuites, de valorisation d'eaux non conventionnelles, de solutions fondées sur la nature.

⇒ **Le Cercle Français de l'Eau assurera une veille sur la mise en œuvre effective et l'évaluation de ces projets.**

La gestion de l'eau en commun nécessite un **dialogue territorial** soutenu, pérenne et respectueux de chacun à l'échelle du bassin versant : il pourra s'organiser au sein d'une généralisation des **Commissions Locales de l'Eau (CLE)** afin de parvenir à autant de **projets politiques de territoire**, notamment autour du **partage de l'eau**. **L'effort doit être collectif** et chacun a son rôle à jouer.

⇒ **Le Cercle Français de l'Eau contribuera à son niveau à la construction d'un nouveau récit de l'eau sur les territoires.**

Les **moyens mobilisés** par ce Plan Eau lancent un premier **signal de reconnaissance du rôle des agences de l'eau** dans le respect du principe « *l'eau paie l'eau* » et dans la **nécessaire solidarité territoriale** au sujet de l'eau. Ils confirment cet **incontournable accompagnement des agriculteurs** dans une **période charnière** d'adaptation aux risques climatiques. Il reste désormais à **préciser la répartition de ces enveloppes financières par agence de l'eau** et à **préciser les sources de financement**.

⇒ **Le Cercle Français de l'Eau s'entourera de nombreux partenaires pour dresser un panorama des flux financiers générés par la politique de l'eau, grand cycle et petit cycle confondus, afin d'objectiver la contribution de chacun à l'atteinte des objectifs de cette politique.**

Fort de ce plan d'actions national, **le Cercle Français de l'Eau** inscrit désormais son **expertise** dans le **suivi de ces mesures** et leur **déclinaison par grands bassins**, et dans **l'écriture d'une feuille de route** concrète et échelonnée pour les différents acteurs, publics ou privés. **Cette dynamique collective et nationale doit produire des résultats visibles et redonner confiance en l'avenir.**



À propos du Cercle Français de l'Eau (C.F.E.)

Le Cercle Français de l'Eau est une association loi 1901 à but non lucratif, créée en décembre 1990 dans le prolongement des premières Journées nationales de l'Eau par feu le sénateur Jacques OUDIN.

Le CFE est un lieu d'échanges, de diversité de positions, de réflexion privilégiée entre les parlementaires, les associations d'élus, les acteurs économiques, les organismes de recherche et diverses ONG, pour promouvoir une politique de l'eau efficace et démocratique en France et en Europe, au service de l'intérêt général.

Force active de propositions pour l'élaboration des lois relatives à l'eau et aux milieux aquatiques, il mène des actions d'information, de sensibilisation et de mobilisation sur les grands enjeux de l'eau et de l'environnement.

Thierry BURLOT, son président, est actuellement président du Comité de Bassin Loire-Bretagne.

Contact : Florence DAUMAS, déléguée générale

florence.daumas@cerclefrançaisdeleau.fr / 06 72 98 48 92

<https://www.cerclefrançaisdeleau.fr/>